



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 08 AVRIL 2019

Nombre de conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 13
- votants : 15

Date de la convocation : 2 avril 2019

Présents : Cécile BONI - Jacques CHUVIN - Jean-Louis DORTHE - Vincent DUMATRAS - Stéphanie ELDIN - Jean-Pierre FUSTINONI - Monique GARIN - Lara GLEIZES - Simone HEBRARD - Christophe MATHON - Sébastien POUCHAIN - Roland RIEU - Vincent SIMON

Présent(s) avec droit de vote : Monique GARIN (Procuration d'Alain RETY)
Christophe MATHON (Procuration de Viviane PEYRARD)

Excusé(s) :

Madame Stéphanie ELDIN est élue secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel, énonce les procurations, constate que le quorum est atteint. Aucune remarque n'ayant été faite sur le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 - BUDGET COMMUNAL (Rapporteur : Roland RIEU)

1. Approbation du Compte Administratif 2018

Monsieur le Trésorier de Bourg-Saint-Andéol a transmis à la Commune son compte de gestion 2018 du Budget Communal, les écritures font ressortir les masses suivantes.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 297 643,17	G	1 348 665,42
	Section d'investissement	B	679 252,53	H	667 357,28
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	219 878,72
	Report en section d'investissement (001)	D	92 419,97	J	14 771,26
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 069 315,67	= G+H+I+J	2 250 672,68
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	1 556 018,57	L	1 507 792,50
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 556 018,57	= K+L	1 507 792,50
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 297 643,17	= G+I+K	1 568 544,14
	Section d'investissement	= B+D+F	2 327 691,07	= H+J+L	2 189 921,04
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 625 334,24	= G+H+I+J+K+L	3 758 465,18

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT :	89 543,96 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	137 770,03 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	133 130,94 €

4. Vote du Budget Primitif 2019

Vu l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 01 avril 2019,
Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour et 3 abstentions (Christophe Mathon, Jean-Louis Dorthe, Viviane Peyrard),

Approuve le Budget Primitif 2019 suivant le détail ci-après.

Commune St Montan - BUDGET COMMUNAL
BP 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	407 300,00		402 300,00	402 300,00	402 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	604 500,00		619 800,00	619 800,00	619 800,00
014	Atténuations de produits	6 050,00		16 552,00	16 552,00	16 552,00
65	Autres charges de gestion courante	158 200,00		152 600,00	152 600,00	152 600,00
Total des dépenses de gestion courante		1 176 050,00	0,00	1 191 252,00	1 191 252,00	1 191 252,00
66	Charges financières	30 000,00		31 000,00	31 000,00	31 000,00
67	Charges exceptionnelles	42 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3 400,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonct.		1 251 450,00	0,00	1 224 752,00	1 224 752,00	1 224 752,00
023	Virement à la section d'investissement (177 961,72		144 589,71	144 589,71	144 589,71
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	41 960,00		41 960,00	41 960,00	41 960,00
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		219 921,72	0,00	186 549,71	186 549,71	186 549,71
TOTAL		1 471 371,72	0,00	1 411 301,71	1 411 301,71	1 411 301,71
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 411 301,71

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	729 669,77	599 792,50	2 000,00	2 000,00	601 792,50
16	Emprunts et dettes assimilés	995 000,00	908 000,00	137 000,00	137 000,00	1 045 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	112 397,54				
Total des recettes d'équipement		1 837 067,31	1 507 792,50	139 000,00	139 000,00	1 646 792,50
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	69 550,00		88 844,00	88 844,00	88 844,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	116 467,23		137 770,63	137 770,63	137 770,63
138	Autres subv d'investissement non transférables					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	75 900,00		14 500,00	14 500,00	14 500,00
Total des recettes financières		281 917,23	0,00	241 114,63	241 114,63	241 114,63
45...	Total des opé pour le compte de tiers					
Total des recettes réelles d'invest.		2 118 984,54	1 507 792,50	380 114,63	380 114,63	1 887 907,13
021	Virement de la section de fonctionnement	177 961,72		144 589,71	144 589,71	144 589,71
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	41 960,00		41 960,00	41 960,00	41 960,00
041	Opérations patrimoniales	26 472,12				
Total des recettes d'ordre d'invest.		246 393,84	0,00	186 549,71	186 549,71	186 549,71
TOTAL		2 365 378,38	1 507 792,50	566 664,34	566 664,34	2 074 456,84
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DU ANTICIPE					+	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					=	2 074 456,84

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	186 549,71
---	-------------------

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040

Noms des Bénéficiaires		PROPOSITIONS 2019
		Voté au Budget
4 PAT	Protection des Animaux	300 €
A vous de Jouer	Musique	500 €
ACCA	Chasse	1 100 €
ACOUST'ZIK	Musique	300 €
Amicale Sapeurs Pompiers	centre de Secours	200 €
Amis de Saint Montan	Patrimoine	1 500 €
AOC	Sauvegarde des Motocyclettes	50 €
Atelier d'Yzeure	Animation dans le village, faire revivre la vie d'autrefois.	1 000 €
Bibliothèque Saint-Montanaise	Bibliothèque	1 500 €
Boule de poils	Protection des Animaux	300 €
C.A.S.C (Club d'action Spéléo de La Conche)	Club de Spéléo	300 €
Comité de Jumelage	Comité de Jumelage MONSHEAU	300 €
Donneurs de Sang bénévoles		200 €
FNACA	Combattant Algérie	150 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour,

Approuve les taux d'imposition suivants pour 2019 :

- Taxe d'habitation : 14,39%
- Taxe foncière (bâti) : 19,40%
- Taxe foncière (non bâti) : 54,68%

Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

3 - BUDGET BAUGALIE (Rapporteur : Roland RIEU)

1. Approbation du Compte Administratif 2018

Monsieur le Trésorier de Bourg-Saint-Andéol a transmis à la Commune son compte de gestion 2018 du Budget Baugalie, les écritures font ressortir les masses suivantes.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	G
	Section d'investissement	B	H
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I
	Report en section d'investissement (001)	D	J
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	= G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	= G+I+K
	Section d'investissement	= B+D+F	= H+J+L
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	= G+H+I+J+K+L

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, domaine et vent					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	35 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct (2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
TOTAL		35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)	-35 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

Budget Annexe BAUGALIE

BP 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (af 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'invest.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	35 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'invest.		35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
TOTAL		35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	35 000,00

2. Cession Foncière

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder à M. Jean-Marc LAPORTE et à M. et MME VABRE une partie de la voirie située au lotissement La Lichère dans la continuité de leurs propriétés cadastrées, AL923, AL196 et AL195.

Cette parcelle non cadastrée, d'une superficie de 563 m², n'a pas pour fonction de desservir ou d'assurer la circulation, les droits d'accès aux riverains ne sont pas mis en cause et elle n'est pas affectée à la circulation générale, il peut donc être procédé à son déclassement sans enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

Le Maire rappelle que la cession d'un délaissé de voirie doit intervenir dans le respect des dispositions de l'article L.112-8 de code de voirie routière, il prévoit un droit de priorité aux riverains de parcelles déclassées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour,

Constata la désaffectation de cette parcelle de voirie d'une contenance de 563 m² ;

Constata le déclassement du domaine public de ladite parcelle pour qu'elle relève du domaine privé communal sans enquête publique préalable, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière ;

Décide de céder 472 m² à M. Jean-Marc LAPORTE et 91 m² à M. et Mme VABRE, de la dite parcelle au prix de 13,72 € le m².

Charge le Cabinet Foncier Conseil Aménagement (FCA), d'établir les actes de cession et de procéder aux formalités de publicité foncière.

Indique que les frais d'actes et de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

5 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRAGA (Rapporteur : Roland RIEU)

Le Maire fait lecture de la convention à conclure avec la communauté de communes DRAGA. Cette convention a pour objet unique la mise à disposition des tarifs négociés par l'intercommunalité dans le cadre du contrat de concession du service public d'alimentation en eau potable passée avec la société Veolia Eau et ce, pour l'entretien des équipements de défense incendie.

Le prestataire sera rémunéré sur les bases tarifaires suivantes:

Essai pression et débit sur un poteau ou une borne incendie et rédaction d'un rapport d'essai.	40 € HT l'unité
Maintenance et entretien d'un poteau ou d'une borne incendie ne respectant pas les caractéristiques minimales de débit et pression admissibles par le SDIS, pour assurer le maintien d'un niveau de débit et pression au moins équivalent à celui constaté lors du dernier essai de pression et débit.	40 € HT l'unité

Pour la commune de Saint-Montan, le nombre d'équipements est évalué à 33. Le règlement du prestataire sera avancé par la communauté de communes DRAGA et remboursé par la commune à l'appui d'un titre de recette.

La convention prendra effet à la date de signature pour se terminer au plus tard le 31 décembre 2029, date de fin du contrat de concession du service public d'alimentation en eau potable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour,

- **Accepte** la convention avec la communauté de Commune,
- **Autorise** le Maire à signer cette convention pour le compte de la Commune,
- **S'engage** à prévoir au budget les crédits nécessaires.

6 - DIVERS (Rapporteur : Roland RIEU)

1. Participation financière au projet

Le Centre Communal d'Action Social porte un projet intitulé « Recueil de la mémoire de nos aînés : l'histoire de nos communes s'écrit grâce à leurs témoignages ».

La convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour,

Accepte les termes de la convention pour la valorisation des CEE,

Autorise le Maire à signer cette convention de groupement et à transmettre les éléments nécessaires à chaque demande de subvention au SDE07.

5. *Village de Caractère d'Ardèche (rapporteur : Monique GARIN)*

Le Maire fait lecture de la convention quadripartite à conclure entre la commune de Saint-Montan, la Communauté de Communes DRAGA, l'ADT, l'Office de Tourisme du Rhône aux Gorges de l'Ardèche.

Cette convention définit les engagements de la Commune de Saint-Montan afin de garantir la pérennité du Label « Village de Caractère ». Cette convention a pour objet d'affirmer la nécessaire solidarité des communes et de leur EPCI et ainsi assurer le maintien du réseau du département.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour,

Accepte les termes de la convention annexée à la présente délibération,

Autorise le Maire à signer cette convention pour le compte de la commune,

Christophe MATHON : « Comment faire les samedis et dimanches jours de fermeture de la Mairie ? Nous pourrions envisager un local ouvert tous les jours avec des documents à disposition. »

Monique GARIN : « Déjà, certains de nos documents concernant St Montan sont mis à disposition dans les différents commerces et en distribution libre sur 2 points de la commune. Avec l'implantation de la future Mairie, nous pourrions étudier la question de l'accueil des touristes et de leurs informations ». »

QUESTIONS DIVERSES

Présentation du Programme des Festivités 2019 (Voir Annexe)

Adressage

Christophe MATHON : « Suite à une réunion concernant l'ADN, des questions se posent : Où en est le dossier au niveau de la Mairie ? Si nous ne sommes pas prêts dans les temps, les délais seront rallongés pour St Montan.

Nous devons réserver des emplacements sur le PLU pour les chambres de distribution. »

M. Le Maire : « La commission d'adressage a fini son travail, la numérotation est en cours auprès des services de la poste. Les panneaux sont commandés et seront posés au plus vite.

Ce n'est que lorsque l'adressage sera terminé sur l'ensemble de la Communauté de Communes que la fibre pourra être déployée.

A l'heure actuelle toutes les communes en sont au même niveau sur l'avancement des travaux d'adressage ». »

Compteur LINKY

Christophe MATHON : « Suite à des questions des Saint-Montanais, au sujet des compteurs Linky, je vous informe qu'un Maire est en mesure de prendre un arrêté pour laisser le choix aux propriétaires d'accepter ou de refuser l'installation de ce compteur.

M. Le Maire : « Nous avons reçu une circulaire de la préfecture visant à nous apporter des précisions sur le cadre juridique et sur les prérogatives limitées des communes en la matière. Cette circulaire nous rappelle que les collectivités territoriales ne peuvent pas faire obstacles à cette obligation qui pèse sur Enedis. Dès lors que la commune a transféré la compétence « autorité organisatrice du réseau de distribution publique d'électricité et de gaz », elle n'a pas vocation à intervenir en la matière, et donc une délibération s'opposant au déploiement des compteurs « Linky » apparaît entachée d'illégalité, pour défaut de compétence. »

Cet été à Saint-Montan 2019

Dimanche 2 juin Village - Place Poulallé	Montée Historique de la Sainte Baume Véhicules anciens - Team Saint Montanais
Mercredi 12 juin Village - Place Poulallé	12 heures de pétanque Team Pétanque
Vendredi 14 juin Salle Associative Cité du Barrage	Gala Gym Tonic
Samedi 15 juin Village - Place Poulallé	Salon Bien-être Association Reikimontana
Samedi 15 juin Place de la chapelle Cité du Barrage	Zumba Gym Tonic
Vendredi 21 juin Place Poulallé	Fête de la musique - Concert des élèves Conservatoire Ardèche Musique et Danse
Samedi 22 juin Place Poulallé	Fête de la musique. Scène ouverte aux musiciens Concert Adrian Byron Burns - Association Acoust'Zic
Vendredi 28 juin Ecole - Stade	Fête de l'école publique
Tous les mardis à 10h de juillet et août	Balade Sophro-ludique Association Bien être et partage
Vendredi 5 juillet Ecole Sainte Claire	Fête de l'Ecole Sainte Claire
Samedi 6 juillet Place Poulallé	Concentration de Playmobil Association Acoust-Zic
5 au 7 juillet Cité du Barrage	Fête votive
Dimanche 7 juillet Chappelle Saint-André de Miltroys	Corde en balade - Quatuor Debussy - Marathon Russe Chostakovitch
Mardi 9 juillet 21h village	Soirée Ombres et Lumières OTT
Mercredi 10-17-24-31 juillet 18h	Balade contée en famille OTT
Mercredi 10 juillet Place Poulallé	Mêlée Team Pétanque

Jeudi 11 juillet	Soirée au Festival d'Alba - Mairie de Saint Montan 2 Spectacles : Les frères Troubouch et Famille choisie
Samedi 13 juillet Place Poulallé	Bal et Feux d'artifice: Olympique Saint-Montanais
Mercredi 16 juillet	Fêtes Nocturnes de Grignan Ruy Blas de Victor Hugo - Mairie de Saint Montan
Jeudi 18-25 juillet 10h-12h Place de l'Eglise	Passeur d'histoires La Petite Ourse - Mairie de Saint Montan
Vendredi 19 juillet 20h Place Poulallé	Ouverture Festival de Jazz sur un plateau Hommage à Aretha Franklin
Samedi 20 juillet Place Poulallé	Triplette mixte Team Pétanque
Dimanche 21 juillet Place Poulallé	Challenge Fustimoni Team Pétanque
Du 27 au 28 juillet Place Poulallé	Fête Africaine Association Burkin-amitié
Mardi 6 août Place Poulallé	Challenge Mathon La boule Saint-Montanaise
Jeudi 1-8-15-22 août 10h-12h Place de l'Eglise	Passeur d'histoires La Petite Ourse - Mairie de Saint Montan
Mardi 6 août 21h village	Soirée Ombres et Lumières OTT
Mercredi 7-14-21-28 août 18h	Balade contée en famille OTT
Mercredi 14 août 21h Chapelle San Samonta	Chorale du Delta Colline Seirrau
Jeudi 15 août à partir de 18h	Animations, Concert et Pique Nique sous les étoiles OTT - Mairie de Saint Montan
Mercredi 28 août Place Poulallé	Mêlée Team Pétanque
Samedi 31 août	Maître Joueur Team Pétanque

Expositions à la Chapelle San Samonta
 Du samedi 20 au 28 juillet : Exposition photos
 Du lundi 29 juillet au 17 août : Rétrospective des peintures des Compagnons du Beal

21 et 22 septembre : Journées Européennes du Patrimoine
 4-5-6 octobre : Fête médiévale